

**ÉCHANGE DE NOTES (le 13 avril 1967) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS  
D'AMÉRIQUE CONCERNANT LA COORDINATION DES SERVICES DE PILO-  
TAGE DANS LES EAUX DU BASSIN DES GRANDS LACS (AVEC MÉMO-  
IRE D'ARRANGEMENT).**

I

*L'Ambassadeur du Canada au secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique*

AMBASSADE DU CANADA

Washington, le 13 avril, 1967.

EXCELLENCE;

J'ai l'honneur de me référer à l'Échange de Notes du 5 mai 1961<sup>(1)</sup>, qui a été modifié par celui du 23 octobre 1962 et du 21 février 1963, par celui du 23 août 1963 et du 10 septembre 1963 et par un autre Échange de Notes en date du 19 novembre 1963 et du 4 décembre 1963, et qui constitue entre le gouvernement canadien et le gouvernement des États-Unis d'Amérique un accord concernant les dispositions de coordination des services de pilotage sur les Grands lacs et le fleuve Saint-Laurent, dans les eaux canadiennes et celles des États-Unis, en direction est jusqu'à Saint-Régis. Ces dispositions ont été, à l'origine, énoncées dans le mémorandum signé le 28 avril 1961 par le Secrétaire au Commerce des États-Unis d'Amérique, et le 1<sup>er</sup> mai 1961 par le Ministre canadien des Transports, et modifié subséquemment.

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous proposer que les dispositions existantes soient remplacées par le mémorandum ci-joint signé le 27 juin 1966 par le Ministre des Transports du Canada et le 29 juin 1966 par le Secrétaire au Commerce des États-Unis d'Amérique et qu'elles régissent la coordination des services de pilotage à compter du 29 juin 1966.

Si le Gouvernement des États-Unis d'Amérique agrée ce qui précède, j'ai l'honneur de vous proposer que la présente Note, qui fait foi en français et en anglais, et votre réponse constituent entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de votre Note réponse. Cet accord remplacera celui du 5 mai 1961, modifié.

A. E. RITCHIE

(1) Canada Treaty Series 1961 No. 3.